

**STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR
LA RÉALISATION DE PROJETS**

Intitulé du projet	Elaboration d'une stratégie de renforcement du système SPS en République Centrafricaine
Objectif	Mettre en place un système SPS national capable d'appuyer/accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles
Budget demandé au STDF	US\$ 598.395
Budget total du projet	US\$ 665.595
Durée du projet	Trois (3) ans
Nom complet et coordonnées de l'organisation requérante	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	<p>Romain Serge SANA Chef de Service des Normes et de la Qualité Ministère du Commerce et de l'Industrie BP 1988 - Bangui République Centrafricaine (RCA) E-mail : sromainserge@yahoo.fr Tél : +236 75 05 84 98</p> <p>Dieudonné OUEFIO Coordonnateur de l'Unité de Gestion de Projet Cadre Intégré Renforcé Ministère du Commerce et de l'Industrie E-mail : dieudonneouefio@yahoo.fr Tél : +236 75217335/72580530</p>

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. Pertinence au regard du STDF

Une demande de don intitulé: "Elaboration d'un plan d'action SPS pour la République Centrafricaine", préparée par le Service des Normes et de la Qualité (SNQ) du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) de la République Centrafricaine (RCA), a été présentée au STDF en 2010. Le Groupe de Travail du STDF a estimé que le projet s'inscrivait dans la lignée des efforts menés par le pays visant à diversifier sa base d'exportation, augmenter les revenus des producteurs agricoles et protéger les consommateurs contre les risques sanitaires et phytosanitaires, et a accordé un don pour l'élaboration de projet (DEP) au SNQ afin de conduire cette analyse préliminaire et reformuler cette demande d'assistance technique.

Le présent projet cadre avec les objectifs du STDF puisqu'il vise à renforcer les capacités sanitaires et phytosanitaires (SPS) de la RCA de façon globale et systématique afin de permettre au pays d'atteindre ses objectifs en matière d'accès aux marchés des produits agricoles, conduisant ainsi à une croissance économique et une réduction de la pauvreté.

Plus particulièrement, le projet vise à élaborer une Stratégie Nationale de mise en œuvre des mesures SPS, basée sur une identification précise des besoins, en utilisant les outils élaborés par les organisations internationales, notamment la CIPV, la FAO et l'OIE. Aussi, la Stratégie se focalisera

sur les secteurs qui font l'objet d'attention particulière par d'autres programmes de développement en ce qui concerne des aspects aussi divers que la structuration des filières agricoles porteuses, l'organisation des circuits de commercialisation et le développement des infrastructures. Cette approche contribuera à augmenter les chances de réussite d'autres programmes en cours et prévus, s'inscrivant ainsi dans un esprit de complémentarité et de recherche de synergies.

En outre, l'élaboration de la Stratégie s'appuiera sur une méthodologie participative et veillera à ce que les différentes parties prenantes publiques et privées puissent y adhérer, travailler de manière collaborative et échanger des informations. Un modèle de diffusion des informations SPS sera élaboré, ce qui améliorera la transparence et la coordination interne. Aussi, l'implication active des bailleurs de fonds dans l'élaboration de la Stratégie SPS a pour finalité de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de celle-ci et de s'assurer que les actions futures en matière de renforcement des capacités SPS s'inscrivent pleinement dans le cadre décrit par cette Stratégie SPS et les plans d'action sous-sectoriels qui en découleraient.

Pour finir, il est prévu que le projet soit mis en œuvre par le Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) en RCA, qui à présent assure la coordination des donateurs dans le pays dans le cadre du programme de Cadre Intégré Renforcé (CIR). Ceci permettra aussi de garantir la complémentarité avec les projets de développement agricoles des différents donateurs et des agences des Nations Unies dans le pays, et facilitera l'implication des agences techniques que le projet en nécessitera.

Ce projet est intéressant par son approche collaborative qui permettra à de nombreuses organisations internationales d'allier leurs expertises respectives afin de doter le pays d'une Stratégie SPS multidimensionnelle et solidement ancrée dans les objectifs de croissance économique. Cette approche pourrait servir de modèle à d'autres projets de ce type dans d'autres pays avec des caractéristiques similaires.

2. Contexte SPS et question/problème spécifique à résoudre

i) Le commerce de produits alimentaires et agricoles en RCA

L'économie Centrafricaine repose en grande partie sur le secteur primaire (secteurs forestiers, miniers et agricole) du fait de son poids économique et de ses effets directs sur les dimensions du bien-être de la population. Le PIB par habitant est d'autour de US\$ 407,82 (Source : Doing Business), ce qui fait de la RCA un des pays les plus pauvre du monde.

Les statistiques du commerce extérieur pour la République Centrafricaine indiquent un ratio du commerce extérieur des biens au PIB nominal de 27,4% en septembre 2010, contre 21,51% en 2009, ce qui représente une progression d'environ 6 points. Avant cette période, le pays avait connu une détérioration de ses termes d'échange et le secteur privé avait considérablement été pénalisé par la réduction des investissements dans les activités commerciales et dans certains cas la destruction du tissu commercial et des infrastructures permettant d'exporter vers les pays voisins et les partenaires internationaux.

Les exportations centrafricaines sont traditionnellement composées de produits miniers, forestiers et agricoles. Les cultures de rentes (café et coton) ont fait les beaux-jours des exportations agricoles, mais celles-ci ont périclité en partie pour des raisons exogènes, notamment l'effondrement des cours du coton et du café robusta.

Afin de promouvoir le développement du commerce, le gouvernement a entrepris de mettre un accent particulier sur la promotion des opportunités commerciales, notamment sur le marché international. La diversification des bases de production et d'exportation est aujourd'hui le fer de lance de la politique commerciale de la RCA.

Cependant, en dépit de l'importance que revêt l'agriculture, d'un point de vue humain et traditionnel (agriculture de subsistance qui absorbe une main d'œuvre peu qualifiée), et malgré les conditions agro écologiques favorables dont elle bénéficie, celle-ci présente des performances très faibles. Cela est dû en partie au manque d'encadrement et d'accompagnement des producteurs, à l'absence de semences améliorées, à une très faible diversification et à un faible contrôle de qualité et de certification des produits destinés à l'exportation.

Pendant trois décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage ont connu une croissance annuelle moyenne faible de l'ordre de 2%, inférieure au taux de croissance de la population estimé à 2,5%. À l'instar des autres secteurs à vocation commerciale, l'agriculture doit subir une mutation profonde afin de parvenir à la diversification recommandée dans la stratégie commerciale du pays.

La production végétale est dominée par les cultures vivrières (663.000 ha), surtout par le manioc qui constitue l'aliment de base des populations. Vu son importance actuelle dans le système alimentaire Centrafricain en matière d'apports caloriques, cette spéculation demeure le principal, sinon l'unique élément d'appréciation de la situation alimentaire du pays. La production annuelle de cette culture oscille autour de 600.000 tonnes de manioc cossette et concerne 40% des exploitations agricoles. Viennent ensuite l'arachide et le maïs dont les productions s'élèvent respectivement à 122.000 et 107.000 tonnes. Le sorgho, le mil, le sésame, le riz, les cultures maraîchères, l'igname, le taro, ou la banane plantain sont produits dans des quantités plus faibles et destinés essentiellement à l'autoconsommation. Les performances de ces différentes spéculations sont généralement médiocres. Les niveaux de rendement moyen sont de 3 tonnes/ha pour le manioc; 900 kg/ha pour le maïs et l'arachide; et 1,1 tonne/ha pour le sorgho.

Sur le plan des ressources pastorales, 9,3 millions d'hectares (sur un total de 16 millions) sont exploités par un cheptel d'environ 3,2 millions d'Unités de Bétail Tropical (UBT), essentiellement transhumant. L'élevage est une source de revenus pour les éleveurs, mais aussi de protéines dans l'alimentation. Cependant, les conditions de l'abattage des animaux et le transport des carcasses sont très éloignés des règles hygiéniques. D'autant que le service de santé publique, assuré par des vétérinaires, n'effectue pas de contrôles sanitaires sur les produits locaux ni sur les produits importés.

Dans les matrices d'actions prioritaires de l'Étude diagnostique sur l'intégration du Commerce (EDIC) du CIR, précisément dans la partie secteurs à fort potentiel, dix-huit (18) produits à savoir: sésame, maïs, arachide, huile de palme, piment, champignon, pomme de terre, miel/cire, sorgho, bananes, chenille, légumes, fruits, poivre sauvage, kolatier, igname, manioc et oignon ont été retenus.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est en cours d'élaboration de programmes d'assistance technique visant à développer les filières identifiées comme étant à fort potentiel. Cependant, afin d'accéder aux marchés internationaux le développement de la productivité agricole doit s'accompagner du développement d'un système sanitaire et phytosanitaire robuste pouvant assurer la salubrité des produits consommés localement ainsi que leur conformité avec les exigences SPS des marchés de destination.

ii) Le cadre institutionnel de la gestion SPS en RCA

La RCA est Membre de l'OMC depuis 1995 et, en tant que tel, le pays a un certain nombre d'obligations dans le cadre du système commercial multilatéral et particulièrement celle de veiller à la mise en œuvre des accords de l'OMC notamment celui relatif aux mesures SPS. La RCA, à travers le MCI, participe régulièrement aux différentes activités programmées par l'OMC dans le cadre des mesures SPS.

En outre, la RCA est aussi membre de l'OIE et de la CIPV, mais force est de constater que sa participation aux activités de ces deux institutions reste très faible. La RCA est également Membre du

Codex Alimentarius, qui jouit depuis quelques années d'un regain d'intérêt de la part des autorités compétentes.

D'une manière générale, il convient de noter que la mise en œuvre des mesures SPS en RCA n'est pas suffisante. Cette situation est due à une insuffisance de cadre institutionnel et juridique adéquat en la matière.

Les principaux départements ministériels revêtant une importance dans le domaine SPS sont:

Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI):

A travers son texte organique, la mission de définir, d'orienter et de suivre la politique nationale en matière de la normalisation en rapport avec tous les départements ministériels et organismes concernés a été confiée au MCI (Décret N°05.013 du 13 janvier 2005). Ainsi, dès la mise en application de ce texte organique en avril 2007, un Service des Normes et de la Qualité (SNQ) a été créé au sein de la Direction Générale de l'Industrie. Ce service a comme principale mission de garantir la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de la normalisation de manière collégiale avec les autres entités traitant des questions de réglementation.

Les différentes démarches menées par le MCI depuis 2007 dans le cadre de la relance de la politique nationale de la normalisation ont contribué à des avancées remarquables. Ces avancées sont matérialisées par l'adhésion du pays, au cours des deux dernières années, à différentes organisations à activités normatives comme l'ISO (1er janvier 2010), le CEI (05 avril 2009), le RNF (26 novembre 2008) et l'UIT. L'intensification des activités dans le cadre du Codex Alimentarius est à relever.

Le SNQ représente le pays auprès de l'ISO et assure le point de contact du Codex en RCA. Un Comité national du Codex existe dans le pays, créé par Arrêté interministériel N°0045 du 18 mars 2011. Depuis quatre ans, la RCA participe d'une manière régulière et active aux réunions des comités techniques du Codex, grâce à l'appui soutenu du Fonds Fiduciaire du Codex. Les Départements ministériels suivants sont impliqués dans les activités du Codex en RCA: le MCI (point de contact), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Pêche, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Coopération Internationale.

En fonction de leurs profils et de leurs obligations régaliennes, les délégués provenant de ces ministères sont choisis lors des réunions élargies du comité national, organisées dans le cadre de l'introduction de candidature du pays au fonds fiduciaire, et prennent part à différentes réunions des comités techniques du Codex.

Cependant, il est à noter qu'en dehors des personnes directement impliquées dans ce Comité national du Codex, la connaissance de cet organisme et surtout l'importance de la mise en œuvre des normes qu'il promulgue restent très limitées. Un effort de formation et de sensibilisation reste à consentir au niveau national. Le projet régional d'appui au renforcement des capacités des Comités Nationaux et Points de Contact du Codex Alimentarius, lancé par le Gouvernement avec l'appui de la FAO, devra contribuer à cet effort au niveau national.

Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

Les Services vétérinaires en RCA sont gérés par l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE), créée en 1989, qui est rattachée au cabinet du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture (Ministère Délégué chargé de l'Élevage et de la Santé Animale). L'ANDE jouit d'une certaine autonomie de fonctionnement et est chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'élevage. Elle est responsable de la lutte contre les maladies contagieuses, du contrôle des mouvements d'animaux et des transactions concernant le bétail.

L'ANDE a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des productions animales. Elle est chargée de l'encadrement des opérateurs économiques centrafricains de la filière bétail-viande en vue de: (i) l'amélioration des revenus des producteurs; (ii) l'amélioration de la productivité des élevages; (iii) l'organisation des producteurs en associations socioprofessionnelles; et (iv) l'application de la réglementation zoo sanitaire et des pharmacies vétérinaires en vigueur.

La Direction de la protection des végétaux assure le contrôle phytosanitaire des produits à travers des postes de surveillance des circuits d'échanges commerciaux des végétaux. Bien que la plupart des agents de ces services bénéficient de formations de la FAO et CIPV en tant que répondants de la CIPV dans les pays, leurs capacités opérationnelles, restent faibles. Afin de pallier les faiblesses de ces services sur le terrain, le gouvernement a bénéficié de l'assistance technique de la FAO dans le cadre d'un Projet régional de l'espace CEMAC/CEEAC pour le renforcement des capacités phytosanitaires. La mise en œuvre de ce projet, démarré en fin 2011 pour arriver à terme en début 2013, devra permettre entre autres aux gouvernements des pays bénéficiaires d'améliorer leurs systèmes nationaux de réglementation phytosanitaire en vue d'une meilleure protection de leurs production agricoles (et donc l'amélioration globale de la sécurité alimentaire), de respecter les normes internationales en matière de commerce des végétaux et produits végétaux, de disposer des textes réglementaires nationaux mis à jour et d'avoir une réglementation harmonisée au niveau sous-régional pour favoriser le commerce en produits agricoles et l'intégration sous-régionale.

L'Office de Réglementation de la Commercialisation et du Contrôle du Conditionnement des Produits Agricoles (ORCCPA) est un établissement public dont les principales fonctions concernent entre autres: i) l'élaboration et la mise en œuvre des mesures réglementaires relatives à la commercialisation des produits agricoles; ii) la délivrance des agréments aux acheteurs et aux exportateurs ; iii) le contrôle des opérations commerciales des produits agricoles tant à l'exportation qu'à l'importation; iv) le contrôle du conditionnement et de la qualité des produits agricoles; v) le suivi permanent de l'évolution des cours mondiaux des produits agricoles, notamment du café, la détermination et le réajustement des prix internes en fonction des mouvements des marchés internationaux ; et vi) la surveillance du transit des produits agricoles et assimilés sur le territoire de la RCA. L'ORCCPA dispose d'un personnel technique qualifié lequel éprouve, à l'instar des autres institutions de l'Etat, des besoins de renforcement des capacités en matière des normes en vigueur.

Le défi principal du Gouvernement Centrafricain est de lever tous les goulots d'étranglement du secteur rural, en promouvant un développement humain durable et la sécurité alimentaire des populations. Conscient du poids du secteur agro-pastoral dans la formation de la richesse nationale, le Gouvernement l'a classé comme l'un des secteurs stratégiques, pour la lutte contre la pauvreté et la faim dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) présenté aux bailleurs de fonds en juin 2007, et réitérer dans le DSRP deuxième génération (2011-2015).

La redynamisation de ce secteur constitue la base de la stratégie du gouvernement et le socle de développement des autres secteurs. C'est pourquoi le gouvernement entend réaliser une performance soutenue et durable de l'activité agro-pastorale correspondant en termes réels à une croissance moyenne annuelle de 4% entre 2007 et 2015 et consacrer à terme 10% du budget national au financement de l'agriculture. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Ministère des Eaux et Forêts

Le paysage géographique de la RCA offre une grande diversité d'écosystèmes. La forêt dense et humide couvre une superficie d'environ 5,6 millions d'hectares, soit 5,5% du territoire, répartis en deux blocs. Le bloc sud-ouest (3,8 millions d'hectares), affecté à la production ligneuse avec 301 espèces d'arbres identifiées constitue un potentiel économique mobilisable. Aujourd'hui, le potentiel exploité se limite à 8 sur 15 espèces commercialisables. Le bloc sud-est (1,8 million d'hectares), inexploité industriellement en raison de son éloignement des ports, est réservé à la conservation. Le

reste du pays, dans la partie nord-ouest et du centre, est couvert par des savanes arborées et des forêts tropicales semi-denses qui nécessitent un inventaire multi-ressources de reconnaissance.

Le Ministère des Eaux et Forêts, en relation avec les autres Départements Ministériels, est en charge de la réglementation, des procédures et dispositions institutionnelles de terrain nécessaires à l'exploitation et au suivi du bois commercial. Il assure la vérification et le contrôle de vérification des travaux d'exploitation et de transformation dans toute la chaîne d'approvisionnement à travers ses services centralisés (DGEFCP, DGCSO, ICEFCP et le CDF et la BMIV). Ses inspecteurs aux frontières contrôlent la viabilité des documents de transport.

La RCA a adopté le schéma de la traçabilité et elle a signé l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (FLEGT), en anglais "Forest Law Enforcement, Governance and Trade Support Programme for African, Caribbean and Pacific Countries", qui est une disposition légale en terme de partage des informations liées à la gestion durable et à la commercialisation des produits bois. La plupart de ces informations mettent davantage l'accent sur les données quantitatives (quantité de bois et produits dérivés exportés, nombre d'autorisations FLEGT délivrées, non-conformité au régime d'autorisation FLEGT, etc.) que sur les normes. Il est nécessaire que le Centre de Données Forestières (CDF) dans le cadre de l'observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) soit encouragé à échanger certaines données utiles en matière de circulation du bois en transit à la COMIFAC, c'est-à-dire aux différents Etats concernés.

Ministère de la Santé Publique et de la Population

Depuis plus d'une décennie, les pouvoirs publics ont adopté et mis en œuvre à travers le plan national de développement sanitaire (1994-1998) et le plan intérimaire de la santé, une politique nationale de santé fondée sur les soins de santé primaires et l'initiative de Bamako (décentralisation et participation communautaire). Ce Ministère est en charge des questions de l'hygiène alimentaire qui souffre d'une stratégie peu adéquate. Aussi la politique de santé, en matière de la sécurité sanitaire des aliments mérite d'être soutenue.

3. Liens avec les plans, politiques et stratégies de développement au niveau national/régional

Au niveau du CIR, la RCA a validé son Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et sa matrice des actions en 2007, qui ont alimenté son Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2008-2010 et qui traite les contraintes en matière de capacité institutionnelle, y compris la capacité d'exportation du secteur privé. La RCA exécute son projet de la catégorie I visant à soutenir les arrangements nationaux de mise en œuvre depuis 2010. Ce projet vise à développer les capacités nationales pour élaborer et intégrer les politiques commerciales aux stratégies et aux priorités en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté. La RCA travaille actuellement en partenariat avec le PNUD, dans le cadre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté deuxième génération (DSRP II 2011-2015), afin de mettre à jour son EDIC, et elle prépare également un projet de la catégorie II concernant les secteurs agricoles prioritaires sélectionnés (sésame, maïs et huile de palme), ainsi qu'une étude de faisabilité pour le secteur du tourisme.

Le Gouvernement a ainsi placé le secteur rural au cœur du DSRP II, dont les orientations "visent une croissance accélérée pro-pauvre axée sur le développement rural, et la lutte contre l'insécurité alimentaire". Ces orientations sont détaillées dans la Stratégie du Développement Rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) laquelle traduit la volonté de faire du secteur rural le moteur de la relance économique. Son Axe III concerne spécifiquement "l'amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et

à l'exportation". L'objectif principal du Gouvernement vise à: (i) développer les filières de production; et (ii) améliorer la compétitivité et les circuits de commercialisation.

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est une traduction opérationnelle des orientations stratégiques nationales pour les 5 prochaines années. Il met un accent particulier sur la promotion des filières porteuses susmentionnées dans les zones rurales favorables, lesquelles regroupent 69% de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Le présent projet vise à contribuer à atteindre le troisième objectif de cette stratégie à travers un processus consultatif itératif et ancré solidement dans la réalité du pays car basé sur des diagnostics sous-sectoriels précis il est attendu que les capacités institutionnelles SPS soient renforcées et que les institutions soient mieux préparées à apporter le soutien nécessaire au secteur privé agro-alimentaire dans l'optique d'une amélioration de la productivité mais aussi de l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits centrafricains. Ce faisant, les exportateurs pourront mieux bénéficier des accords commerciaux régionaux conclus et/ou en cours de négociations et les accords de partenariats économiques.

Pour jouer le rôle pivot qui leur incombe en matière de soutien aux opérateurs privés, les institutions SPS nécessitent une capacité accrue à mettre en place une lutte active contre les maladies et ravageurs et à prodiguer des conseils techniques pour améliorer les conditions de production agricole. En outre, il revient à ces institutions de jouer le rôle d'interface entre leurs homologues dans les marchés de destinations, en charge de veiller à la conformité SPS des produits importés et les exportateurs locaux qui nécessitent un accès facilité aux informations sur les exigences des marchés internationaux en la matière. Cette fonction ne peut être accomplie qu'à travers une veille réglementaire active et des connaissances renforcées en matière de négociations d'accès aux marchés. Ces aspects feront l'objet d'activités dédiées dans le cadre de ce projet.

4. Programmes et projets passés, en cours et planifiés

Le projet (PAN-SPO), financé par l'UE et géré par le Bureau Interafricain pour les Ressources Animales (UA-BIRA), qui a pour but de garantir une agriculture saine afin de permettre l'accès des produits agricoles africains de qualité sur le marché européen et international, cible en particulier la participation effective des pays africains aux activités des organisations internationales de normalisation à travers la qualification des représentants des pays africains. De nombreux ateliers de formation et réunions de consultation ont été réalisés pour améliorer la qualification des représentants africains. Ces activités ont permis le partage d'idées et d'informations par les représentants en charge de la sécurité sanitaire des aliments, des services vétérinaires et de la protection des végétaux avant les réunions de normalisation de l'OIE, de la CIPV et du CODEX.

En outre, le programme de renforcement des capacités d'offre de produits agricoles développé par le CIR, dans le cadre de la catégorie I, a permis d'obtenir les résultats suivants:

- la mise en place de l'Unité de Mise en Œuvre du CIR (UMO-CIR);
- la formation des cadres du MCI, des opérateurs économiques et des femmes centrafricaines;
- l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP);
- 6 formations commerciales aux membres du Comité SPS et du MCI;
- un séminaire pour l'identification, formulation et conception de projets;
- l'évaluation du plan d'action prioritaire de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et du Programme Régional du Développement, dans le cadre de l'Accord de partenariat avec l'Union Européenne (PRADA).

A partir de l'étude de l'EDIC, dans le cadre de la catégorie II du CIR, le pays a identifié les filières sésame, maïs et huile de palme pour augmenter leur productivité et donc les revenus des

producteurs. Le projet: "Renforcement des capacités d'offres des produits agricoles" dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité et la commercialisation de ces trois produits en vue d'accroître les revenus paysans a été approuvé par le Conseil du CIR en Septembre 2012 et un deuxième projet visant à appuyer le développement agroindustriel des filières sésame, maïs, et huile de palme est en cours d'élaboration.

L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) a encadré les producteurs et l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) a fourni des semences améliorées qui ont permis d'obtenir la vente de 1.500 tonnes de sésame pour une valeur de US\$ 734.000. Un test de transformation du sésame en huile a été effectué par l'Huilerie Savonnerie Maïserie Centrafricaine (USACA-MAISCA). Cette huile est très appréciée par les acheteurs potentiels des pays voisins, dont le Tchad. Il est prévu de valider ce développement de la filière sésame et d'élaborer deux nouvelles propositions.

Aujourd'hui, le volet de soutien pour le respect des normes SPS au niveau de ces filières ne fait pas partie de ces projets, mais il devra être abordé pour obtenir des produits exportables et sains pour les consommateurs. Ce projet permettra donc de faire le lien avec d'autres projets de développement de filières financés par d'autres donateurs en prenant compte du volet SPS.

Plusieurs projets sont en cours de réalisation et n'ont pas de lien avec l'actuel projet. Il s'agit pour la plupart des actions réalisées avec l'assistance technique de la FAO, telles que les projets:

- i. TCP/SFC/3402 : "Appui au renforcement des capacités des Comités Nationaux et Points de Contact du Codex Alimentarius, pour trois pays de la sous-région Afrique Centrale: Cameroun, Gabon, RCA" dont un des produits concerne la formation des cadres et parties prenantes du Codex au fonctionnement international du Codex Alimentarius, à ses liens avec les accords SPS et OTC de l'OMC et à l'approche à mettre en place pour adapter les normes du Codex en réglementations nationales;
- ii. TCP/RAF/3312 : "Projet d'appui au renforcement des capacités phytosanitaires dans les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale - CEEAC et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale - CEMAC", d'améliorer leurs systèmes nationaux de réglementation phytosanitaire en vue d'une meilleure protection de leurs production agricoles (et donc l'amélioration globale de la sécurité alimentaire), de respecter les normes internationales en matière de commerce des végétaux et produits végétaux, de disposer des textes réglementaires nationaux mis à jour et d'avoir une réglementation harmonisée au niveau sous régional pour favoriser le commerce de produits agricoles et l'intégration sous régionale; et
- iii. TCP/SFC/3401: "Formulation d'une réglementation régionale sur la sécurité sanitaire des animaux en Afrique centrale". Les principaux résultats attendus du projet seront les suivants:
 - Une réglementation régionale sur la sécurité sanitaire des animaux pour les pays membres de la CEMAC est élaborée;
 - Un plan d'action pour la mise en œuvre de la réglementation régionale est élaboré;
 - Un processus de sensibilisation et d'information est enclenché.

5. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé

Il est prévu dans le cadre du projet que toutes les parties prenantes publiques et privés soient identifiées et que leur rôles soient analysés en détail dans le but d'élaborer un modèle/des procédures de coordination et de diffusion de l'information et de documentation entre les parties prenantes dans le domaine SPS. Ceci aura aussi comme effet la favorisation de la coopération entre les deux secteurs.

Le secteur privé jouera un rôle très important dans la mise en œuvre de ce projet puisque l'identification des besoins SPS se basera sur une consultation large qui tiendra compte des initiatives en cours visant à dynamiser les exportations des produits agricoles et donc du secteur privé. Aussi, le secteur privé recevra des formations pratiques sur le fonctionnement du système SPS international ainsi que sur les procédures d'accès aux marchés.

6. Appropriation et engagement des parties prenantes

Les nombreuses rencontres avec les bénéficiaires sur le terrain pendant l'élaboration du projet ont permis de prendre bien en compte leurs attentes. Les bénéficiaires sont conscients de leurs connaissances insuffisantes des exigences internationales en matière SPS et des défaillances du système national SPS, sur le plan de la réglementation, de la coordination, des compétences et des moyens. Ils sont prêts à s'investir dans la mise en œuvre de la phase de diagnostics. Cette phase permettra de faire ressortir les activités prioritaires et les options stratégiques, qui se présentent à l'échelle nationale. Une attention particulière sera portée à inscrire parmi les actions prioritaires celles qui visent à accompagner sur le plan SPS, les trois filières agricoles porteuses identifiées dans le cadre des projets catégorie I du CIR, et réaffirmées comme telles dans le cadre des projets catégories II actuellement en cours d'élaboration (sésame, maïs et huile de palme).

Au cours de la mise en œuvre du projet, des consultations auront lieu avec toutes les parties prenantes intervenantes. Ainsi, il est prévu que l'exécution du projet soit supervisée par un Comité de Pilotage composé par des représentants de ces parties prenantes. Aussi, à la suite des diagnostics sectoriels, des ateliers de restitutions et de réflexions sectoriels, auront lieu afin de dégager les priorités à intégrer dans les plans d'action sous-sectoriels. A ces ateliers participeront tous les acteurs institutionnels du secteur ainsi que les opérateurs et organisations professionnelles.

En outre, un atelier national de réflexion sera organisé afin de présenter les lignes directrices de la Stratégie Nationale SPS et de recueillir les avis des participants. Cet atelier se fera en présence des principales institutions publiques et privés et des bailleurs de fonds et organisations de coopération techniques actives dans le pays. Ceci aura pour objectif de s'assurer que cette Stratégie Nationale SPS aura pour vocation de baliser toutes les interventions nationales ou d'assistance technique, dans le domaine SPS dans le pays. L'engagement actif des bailleurs de fonds au cours de l'élaboration du plan d'action, assurera une appropriation de ceux-ci et une meilleure coordination des activités futures dans le domaine SPS.

La Stratégie Nationale SPS révisée, sera adoptée lors d'un atelier de validation en présence de décideurs de haut niveau des institutions nationales et des bailleurs de fonds.

II. BUT, OBJECTIF, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS (CADRE LOGIQUE)

7. But/Impact du projet

Le projet vise à contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles à travers la création d'un système sanitaire et phytosanitaire capable de répondre à leurs attentes en matière de conseils techniques et capable d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles centrafricains.

En se dotant d'un système SPS efficace, le Gouvernement de la RCA pourra accompagner ses interventions en matière de gain de productivité agricole, de développement rural, de diversification des exportations et d'accès aux marchés. Un système SPS efficace est un système capable de protéger la santé humaine, à travers une réduction de l'impact des maladies d'origine alimentaire et des zoonoses, de protéger la santé animale à travers la lutte contre les maladies transfrontalières, notamment introduites par l'importation non contrôlée des animaux sur pieds et de préserver les végétaux. La protection de l'environnement contre l'introduction et la propagation des maladies et des

ravageurs permet de sauvegarder le capital productif dont dispose le pays, de favoriser des gains de productivité à travers une meilleure gestion des nuisibles et des produits phytosanitaires, et enfin de préserver l'écosystème. Ce projet s'inscrit donc pleinement dans les politiques du Gouvernement de la RCA.

8. Bénéficiaires cibles

Des actions de sensibilisation sont prévues tout au long du projet dans l'objectif de créer un environnement favorable à l'élaboration participative de la stratégie nationale de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires. Ce faisant, la stratégie bénéficiera de l'adhésion à tous les niveaux à commencer par les opérateurs intervenant dans la production et la mise sur le marché des produits agro-alimentaires, les structures relais telles que les associations professionnelles et la société civile, les techniciens de terrain ayant la responsabilité de veiller à la mise en œuvre des mesures SPS, les cadres responsables de l'encadrement de cette mise en œuvre et jusqu'aux décideurs en charge de mettre en place les cadres institutionnels et d'allouer les ressources y afférant.

Précisément, le projet prévoit des activités destinées à renforcer les capacités des:

- **Institutions SPS:** à travers l'actualisation du dispositif réglementaire, une clarté en matière des rôles et responsabilités institutionnelles, des formations de base sur le cadre SPS, une meilleure diffusion de l'information à travers les différents maillons constituant le système SPS et une identification précise des besoins humains et matériels ainsi qu'une mobilisation des fonds pour y répondre;
- **Institutions relais:** les structures de types associations professionnelles et associations de consommateurs bénéficieront de renforcement de capacités en matière SPS. Ceci leur permettra de prendre part de façon active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que pouvoir pleinement jouer le rôle qui leur incombe auprès de leurs membres;
- **Les producteurs et exportateurs:** bénéficieront indirectement du projet à travers leurs structures de représentation. Ainsi, leurs besoins seront relayés et pris en compte de façon adéquate dans l'exercice de planification qui aura lieu dans le projet et au-delà de celui-ci. En outre, ils bénéficieront directement d'actions de sensibilisation et d'information sur les exigences SPS. Aussi, un accès amélioré à l'information sera de nature à faciliter les démarches SPS pour les exportateurs et à leur permettre de mieux profiter des opportunités commerciales qui s'offrent à eux.

9. Objectifs, résultats et activités (y compris le cadre logique et le plan de travail)

La situation escomptée à la fin du projet est l'existence d'un système SPS national capable d'appuyer/accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays.

Bien que le projet vise à atteindre cet objectif, le renforcement du système SPS national ne peut être accompli dans l'espace temporel et financier alloué à ce projet. Un système SPS efficace est un travail de longue haleine et de développement permanent qui dépassent de loin le cadre d'un projet de développement quelconque. Le projet s'attèlera à poser les jalons d'un système efficace capable de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du secteur privé et de la population en terme général.

Le projet permettra de doter les institutions SPS de plans d'action détaillés et chiffrés qui serviront d'orientation en matière de renforcement de capacités. De nombreuses activités sont prévues dans le cadre du projet afin d'obtenir les résultats présentés ci-dessous. Ces activités sont présentées aussi dans le détail dans le cadre logique (Appendice 1).

Résultat 1: Les capacités institutionnelles sous-sectorielles (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux, santé animale et infrastructures d'analyse) sont précisément connues et les besoins de

renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous-secteurs en question.

Un diagnostic détaillé sera conduit en utilisant les outils développés par les organisations internationales. Il s'agit notamment de:

1.1. Evaluation des capacités phytosanitaires: Étant donné l'importance du secteur agricole et particulièrement "végétal" dans les initiatives de diversification de l'exportation, une évaluation des capacités phytosanitaires sera conduite en utilisant l'outil ECP de la CIPV. Cette évaluation fera appel à un expert international spécialisé dans la mise en œuvre de l'outil. L'évaluation se fera sous la supervision technique du Secrétariat de la CIPV. Les résultats de l'ECP seront présentés et discutés en présence des parties prenantes dans le secteur mais également les structures d'appui et les représentants des opérateurs.

1.2. Evaluation du dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments: La sécurité sanitaire des aliments et un sous-secteur SPS qui se veut transversal par nature. En effet les intervenants dans ce secteur sont multiples à savoir les services d'hygiène, de qualité, de répression des fraudes, de protection des plantes pour les questions liées aux produits phytopharmaceutiques, vétérinaires pour les produits d'origine animale, etc. De ce fait, il s'avère indispensable de conduire une évaluation du dispositif institutionnel de sécurité sanitaire des aliments en utilisant l'outil de la FAO afin d'identifier les contraintes et les besoins et de fournir des recommandations permettant de combler les lacunes identifiées. Les résultats du diagnostic feront l'objet de débats et de validation lors d'un atelier national des parties prenantes.

1.3. Validation et évaluation quantitative des besoins des services vétérinaires: Le projet prévoit une validation du rapport d'évaluation OIE/PVS des services vétérinaires de la RCA publié en août 2010, ainsi que l'utilisation de l'outil d'analyse des écarts PVS (« outil de prescription ») qui assure une estimation quantitative des besoins et des priorités. Le rapport d'analyse des écarts PVS inclut un budget indicatif annuel et, s'il y a lieu, un budget exceptionnel (pour les investissements particuliers), avec une consolidation permettant de proposer un budget indicatif pour le renforcement des services vétérinaires.

1.4. Diagnostic des infrastructures d'analyse: La capacité d'analyse en RCA est limitée, des laboratoires existent et sont capables de faire des analyses de base mais manquent le plus souvent de réactifs et de consommables de base. L'appui aux laboratoires n'est cependant pas pertinent dans le cadre de ce projet car il serait difficile d'envisager la viabilité de toute action visant à doter les laboratoires de matériels et de capacités techniques si les besoins en analyses du secteur privé n'atteignent pas une masse critique permettant aux laboratoires d'envisager une rentabilité et une autonomie financière. De ce fait, il est prévu dans le cadre de ce projet de faire un diagnostic détaillé de toutes les structures de laboratoires existantes et de définir leurs besoins et leur capacité d'offre au regard des analyses nécessaires pour les filières porteuses.

Résultat 2: Des plans d'action opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous-sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours de promotion des exportations agricoles.

Dans chacun des sous-secteurs analysés, un plan d'action opérationnel sera élaboré, ce plan d'action se basera sur les résultats des analyses effectuées lors des diagnostics sous-sectoriels et des consultations entreprises à cet effet, tout en s'assurant qu'ils soient cadrés dans les priorités établies dans le DSRP. Aussi, un inventaire précis des programmes d'assistance technique (notamment ceux visant la promotion des filières d'exportation) en cours ou prévus sera réalisé pour chacun des sous-secteurs afin que les priorités dégagées reflètent la complémentarité et identifient les questions pour lesquelles un appui additionnel est nécessaire. Cet exercice s'accompagnera d'une activité de lobbying et de mobilisation de fonds auprès des décideurs au niveau national mais également auprès des

partenaires techniques et financiers. Les plans d'action seront consolidés par le consultant responsable de chacun des sous-secteurs avec l'appui du coordonnateur technique du projet. Pour ce faire les activités suivantes seront réalisées:

2.1. Ateliers de travail sous-sectoriels: Trois ateliers d'élaboration des plans d'action sous-sectoriels sont prévus. Un atelier de 1,5 à 2 jours par secteur (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux et santé animale) avec une participation de 20-30 personnes par atelier.

Vu l'aspect hautement technique des analyses de laboratoires et des besoins en équipements y afférant, il n'est pas prévu un atelier d'élaboration de plan d'action. Cependant, le consultant fera des recommandations d'organisation basée sur des fondements techniques tout en tenant compte de l'analyse de situation mais aussi des points de vue récoltés au cours de la mission de terrain. Le plan d'action laboratoire sera présenté et discuté et amendé lors d'un atelier de restitution.

2.2. Ateliers de restitution: Pour la validation des plans d'action sous-sectoriels, quatre ateliers de 1 jour seront organisés (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux, santé animale et infrastructure d'analyse) avec une participation de 40 personnes par atelier.

L'étude des infrastructures d'analyse ne fera pas l'objet d'un atelier d'élaboration de plan d'action car il s'agira de restituer et de discuter les recommandations de l'expert sur l'organisation du système de diagnostic et non pas d'un plan d'action proprement dit.

Résultat 3: Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées.

Un des facteurs clés garantissant la mise en œuvre effective d'une stratégie SPS est l'appropriation nationale, c'est-à-dire, l'engagement de tous les acteurs, à tous les niveaux (depuis les niveaux opérationnels jusqu'au niveau décisionnel) et à toutes les étapes. Par ailleurs, la clarté des rôles dans l'élaboration et surtout dans la mise en œuvre de la stratégie est essentielle afin de définir les responsabilités en matière de suivi et évaluation et d'assurer une gestion axée sur les résultats. En outre, il est nécessaire dans un pays tel que la RCA de familiariser les cadres et les structures relais avec les principes de base d'un système SPS fonctionnel et compatible avec les normes internationales. Ceci afin d'acquérir des compétences pour la future mise en œuvre de la stratégie et pour participer activement à son élaboration. Ainsi, pour parvenir à réunir les conditions optimales pour l'élaboration puis la future mise en œuvre de la stratégie SPS les activités suivantes sont prévues:

3.1. Actions de sensibilisation à l'adresse du grand public, des opérateurs économiques et des associations et autres organisations professionnelles relais.

3.1.1. Campagne médiatique avec des sketches télé et radio sur l'importance des questions SPS dans l'accès aux marchés adressés aux agriculteurs et sur des thèmes divers liés aux mesures SPS.

3.1.2. Campagne de sensibilisation de terrain avec des groupes de discussion, dépliants, jeux de rôles, débats télévisés, etc. sous l'approche « formation des formateurs », afin de renforcer les ONG locales et de les doter de méthodes de travail et de visibilité.

3.1.3. Ateliers thématiques pour les associations des producteurs, des consommateurs, ONG, et autres structures d'appui. Dix ateliers thématiques de 1 jour sur des sujets à définir en consultation avec l'équipe du projet et le secteur privé sont prévus. Ces ateliers peuvent concerner des sujets généraux tels que des tables rondes sur comment attirer les investissements dans le secteur SPS ou comment favoriser les partenariats public-privé, ainsi que des sujets techniques à savoir la gestion intégrée des ravageurs ou l'utilisation optimales des pesticides, la sécurité sanitaires des produits d'emballage, etc.

3.2. Sessions de formation adressées aux cadres afin de les sensibiliser à leur rôle d'appui aux opérateurs économiques en matière de mise en œuvre des exigences SPS en vue de l'exportation.

3.2.1. Formation sur l'Accord SPS et les trois sœurs et sur les systèmes d'information SPS. Un atelier pour 25 personnes d'une durée de 4 jours est prévu.

3.2.2. Formation sur les procédures de négociation d'accès aux marchés avec simulations de cas réels. Deux ateliers de 2 jours avec des cas pratiques pour max 10 personnes chacun visant les filières identifiées comme à fort potentiel.

3.3. Analyse et actualisation des principaux textes législatifs afin de définir clairement les attributions, les mandats, ainsi que les responsabilités qui incombent à chacune des institutions SPS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie SPS et les plans opérationnels assortis.

3.3.1. Etat des lieux des lois organiques et principaux textes portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions composant le système SPS (en tenant compte des chevauchements, vides juridiques, compatibilité par rapport aux normes SPS internationales, actualité, etc.) avec des recommandations d'amendements. Cette activité sera conduite par un juriste international spécialisé dans les questions SPS appuyé par un expert national.

3.3.2. Atelier pour présenter les résultats de l'état des lieux et décider d'un ensemble de maximum cinq textes prioritaires à actualiser. L'atelier, d'une durée de 4 à 5 jours et une participation de 30 personnes (points focaux pour chacune des institutions concernées), permettra de discuter des principaux amendements à apporter aux textes prioritaires.

3.3.3. Préparation des avant-projets des cinq textes prioritaires. Cette activité sera conduite à distance par le juriste international appuyé par le juriste national et en contact étroit avec les points focaux.

3.3.4. Atelier pour présenter, amender et valider les cinq textes prioritaires avant de les soumettre à l'adoption. Atelier de 3 jours pour 30 personnes travaillant en groupes de travail.

3.4. Etablissement d'un cadre de coordination et d'échange de l'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS.

3.4.1. Création d'un site web afin de regrouper tous les textes, documents de projets et autres informations relevant du domaine SPS.

3.4.2. Identification et analyse des rôles des parties prenantes primaires et secondaires devant intervenir dans le cadre de coordination et de diffusion de l'information en documentant leur lien avec les questions SPS.

3.4.3. Collecte des informations (textes, documents, rapports de projets, contacts utiles, documents de formation etc.) pour les publier sur le site web SPS.

3.4.4. Modèle/des procédures de diffusion de l'information et de documentation systématique basé sur l'analyse des parties prenantes.

3.4.5. Atelier de présentation du site web et de validation du modèle de diffusion de l'information.

Résultat 4: Une Stratégie Nationale pour la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des parties prenantes publiques et privées.

Cette Stratégie bénéficiera des actions de lobbying et de sensibilisation dans le but de s'installer comme document de référence en matière d'investissement et d'assistance technique SPS dans le pays. Cette Stratégie servira de plan directeur au Gouvernement concernant la prise de décision en matière SPS. Elle sera assortie de plans d'action dans chacun des sous-secteurs SPS clés identifiant les actions prioritaires afin de permettre d'atteindre les objectifs du DSRP. Pour élaborer la stratégie les activités suivantes seront mises en œuvre:

4.1. Synthèse des plans d'action sous-sectoriels (y compris le rapport de l'évaluation PVS) afin de dégager un plan d'action SPS directeur consolidé accompagné d'orientations stratégiques au regard des objectifs stratégiques nationaux de développement du commerce et de réduction de la pauvreté. Cette activité nécessite l'appui d'un expert international SPS.

4.2. Trois ateliers nationaux (un au démarrage, un à mi-parcours et un en fin de projet) regroupant institutions publiques et privées ainsi que les bailleurs de fonds afin de susciter l'adhésion complète à la stratégie SPS.

10. Risques

Un des risques principaux identifié à plusieurs reprises dans le cadre logique (Appendice 1) est l'absence d'engagement politique ou le désintérêt du secteur privé ou des autres acteurs ayant un rôle dans le domaine SPS. La stratégie de sensibilisation ainsi que le mécanisme/procédures de diffusion d'information et de documentation sont des activités très importantes qui ont comme objectif la réduction de ce risque. L'engagement du Gouvernement devrait donc même se traduire par une allocation d'un budget croissant au secteur.

Un deuxième risque identifié est l'absence de capacités technique et organisationnelle des parties prenantes ne leur permettant pas d'avoir une implication suffisante dans l'élaboration de la stratégie et donc une non-appropriation de celle-ci. Ce risque sera géré par les actions de formation et sensibilisation qui vont favoriser l'acquisition des compétences nécessaires pour participer activement à l'élaboration de la stratégie, ainsi qu'à sa future mise en œuvre. Ceci pourrait aussi faciliter la création des mécanismes innovants pour financer les activités SPS.

Finalement, puisque ce projet est étroitement lié à d'autres initiatives visant à dynamiser les segments agricoles à potentiel pour l'exportation, qui nécessiteront un appui conséquent par les institutions en charge des questions SPS, il existe le risque que ces autres initiatives en cours ou prévus ne parviennent pas à structurer le secteur et à identifier les débouchés commerciaux. Le projet veillera à ce que la stratégie SPS évolue d'une façon concomitante aux autres initiatives de développement agricole de façon à réorienter le focus du projet si nécessaire, tout en restant dans le domaine SPS.

11. Durabilité

À l'issue du projet, il est prévu que les structures d'appui aux producteurs/exportateurs soient capables d'identifier l'institution compétente pour délivrer des conseils techniques ou des documents liés aux formalités d'exportation, et il est aussi attendu que les exigences SPS des marchés niches soient connues et que les autorités compétentes soient capables de fournir les services y afférant aux exportateurs potentiels.

La mise en œuvre du projet fera la part belle aux actions de sensibilisation et de lobbying visant à faire connaître les risques liées au non-respect des mesures SPS et les bénéfices liés à une application effective de ces mesures. Ceci avec l'objectif de garantir l'allocation des ressources nécessaires au fonctionnement des institutions SPS.

Le projet cherchera à établir des liens et des synergies entre les parties prenantes (secteurs public et privé) ainsi qu'avec d'autres initiatives liées au développement des filières agricoles afin de réfléchir aux moyens d'attirer des investissements privés et d'établir de partenariats public-privé dans le secteur SPS pour pérenniser ses résultats.

III. BUDGET

12. Budget estimatif

Voir Appendice 3: Budget détaillé.

13. Rapport coût-efficacité

L'objectif du projet est de mettre en place une plate-forme nationale SPS qui servira de réceptacle à d'autres initiatives futures visant le développement des capacités SPS ainsi que d'autres initiatives visant à dynamiser les segments agricoles à potentiel pour l'exportation. Ainsi, il est difficile de penser à d'autres alternatives possibles.

Le projet peut être considéré comme un catalyseur qui permettrait de contribuer au succès de nombreuses initiatives en cours ou prévues visant le développement des filières agricoles porteuses et permettant de garantir un retour sur ces investissements. Ainsi, même s'il est impossible pour le moment d'estimer les bénéfices à tirer en termes de revenus dans les filières porteuses, ce projet par sa portée horizontale peut être considéré comme économiquement efficace.

IV. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

14. Organisation chargée de la mise en œuvre

Il est proposé que le projet soit géré par le bureau national du PNUD à Bangui. Ce bureau joue le rôle de facilitateur des donateurs dans le cadre du CIR, ce qui permettra d'assurer d'une part une bonne coordination entre ce projet et d'autres projets proposés à financement dans le cadre du CIR catégorie II, et d'autre part une appropriation de la Stratégie nationale SPS de la part des donateurs présents en RCA et un possible engagement à inscrire leurs activités d'assistance technique à venir dans le cadre de cette Stratégie.

Le PNUD, par sa position de facilitateur facilitera le contact avec et entre les différentes agences des Nations Unies pour bénéficier de leur expertise. Ainsi le PNUD devra faire appel dans le cadre de ce projet aux organisations suivantes: la FAO pour la supervision technique du plan d'action sur la Sécurité Sanitaire des Aliments et la composante Juridique, le Secrétariat de la CIPV pour la supervision technique de la composante Phytosanitaire, l'OIE pour la supervision technique de la composante Services Vétérinaires, l'OMS pour la supervision technique et la campagne de sensibilisation concernant la Sécurité Sanitaire des Aliments.

Contact:

Youssoufa SILLA
Economiste National/Point Focal VIH/SIDA
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Place des Nations Unies - Avenue Barthélémy BOGANDA
BP.872 - Bangui
Tel: +236 75 50 89 01/70 50 89 01
E-mail: youssoufa.silla@undp.org

15. Gestion du projet

La mise en œuvre du projet sera gérée par l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMO-CIR). Une équipe de projet sera constituée d'un Coordinateur National mis à disposition par le Gouvernement appuyé par un Coordinateur Technique à temps partiel, une assistance administrative ainsi que du personnel technique et d'appui recruté selon les besoins du projet.

Vu sa nature technique, un Comité de Pilotage constitué des parties prenantes clés dans le domaine SPS, ainsi que des représentants du secteur privé, notamment les structures faitières est nécessaire. Du fait de sa composition actuelle, il est proposé que cette fonction soit attribuée au Comité National des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (CNSPS) créé à l'issue du Projet PAN-SPSO par Arrêté interministériel N°005 du 14 mars 2012.

Ceci permettra d'une part, une appropriation du plan d'action et un ancrage institutionnel des activités et des orientations stratégiques qui le constitueront. D'autre part, les réunions régulières et extraordinaires du Comité permettront aux institutions membres, d'acquiescer des routines d'échange d'informations et de consultation et de bénéficier directement des compétences des experts qui interviendront au cours du projet.

Le Comité de Pilotage aura pour rôle de prendre les décisions techniques, de faire le point de l'état d'avancement du projet et de proposer des actions correctives si nécessaire. Il est prévu que le Comité de Pilotage se réunisse au moins tous les six mois.

Le Comité de Pilotage doit se réunir la première fois en phase de démarrage du projet. Cette réunion se fera en présence des principales agences participant dans le projet et aura pour objectif de remettre à plat le chronogramme proposé des activités ainsi que le cadre logique et de proposer les ajustements nécessaires y compris le réaménagement des différentes lignes budgétaires, à soumettre à la validation du Gestionnaire PNUD puis à l'aval du STDF. Cette réunion permettra également de préparer et valider les mandats de tous les intervenants du projet.

V. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION

16. Établissement de rapports

Des rapports biannuels (tous les six mois) seront présentés au Secrétariat du STDF dans le but d'assurer le suivi administratif du projet. Ces rapports seront élaborés par le Coordinateur du projet et amendés/validés par le Comité de Pilotage, puis approuvés par l'agence chargée de la mise en œuvre du projet (PNUD) avant d'être considérés par le STDF pour des fins de décaissements des fonds uniquement. Ces rapports seront pour les bénéficiaires l'occasion de faire des observations de fond sur toutes les questions imprévues auxquelles il faudra faire face au cours de la mise en œuvre du projet.

Un rapport initial expliquant les dispositifs pris par le Gouvernement pour la mise en œuvre du projet ainsi que les ajustements prévus dans son chronogramme doit être élaboré et présenté au PNUD et au Secrétariat du STDF après l'atelier de démarrage. Aussi, un rapport final exhaustif sera compilé à la fin du projet et diffusé largement à travers le site web du projet et autres canaux de transmission.

Les comptes rendus des principaux ateliers du projet ainsi que des réunions du Comité de Pilotage, produits par la coordination du projet, et aussi les rapports techniques des missions des experts doivent être joints aux rapports biannuels et publiés dans le site web du projet.

17. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

Le progrès accompli dans la mise en œuvre du projet sera mesuré par des enquêtes de suivi-évaluation élaborées sur la base des indicateurs du cadre logique (Appendice 1). Il est prévu que les institutions en charge de négocier l'accès au marché des produits agricoles en RCA aient entrepris des démarches en ce sens avec les partenaires identifiés pendant la mise en œuvre du projet, que les questions SPS soient adéquatement prises en compte dans les projets/programmes soutenant les filières agricoles d'exportations, et que 90% des structures d'appui aux producteurs/exportateurs soient capable d'identifier correctement l'interlocuteur institutionnel pour des procédures SPS données.

18. Diffusion des résultats du projet

Afin de favoriser les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent, la création d'un cadre national de coordination en matière SPS et de d'échange de l'information entre les parties prenantes est une des activités importantes envisagée. Un modèle de diffusion de l'information et de documentation sera mis en place, sur base d'une analyse des rôles des parties prenantes (privées et publiques) dans le domaine SPS, et un site web regroupant des textes, documents de projets et autres informations SPS sera créé. Ceci favorisera la coopération entre les secteurs publique et privée.

L'approche utilisée pourrait être reproduite dans un autre pays avec des conditions similaires, où la mise en place d'un système SPS national pour accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles soit nécessaire.

PIÈCES JOINTES

Appendice 1: Cadre logique.

Appendice 2: Plan de travail.

Appendice 3: Budget du projet.

Appendice 4: Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant la demande.

Appendice 5: Consentement écrit d'un partenaire du STDF acceptant de mettre en œuvre le projet *OU* preuve de la capacité technique et professionnelle d'une autre organisation proposée pour mettre en œuvre le projet.

Appendice 6: Termes de référence des principaux membres du personnel participant à la mise en œuvre du projet.

APPENDICE 1: Cadre logique

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
But			
Contribution à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du volume de produits agricoles exportés; - Au moins 100 nouveaux producteurs parviennent à exporter des produits agricoles soumis à des exigences SPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de la Statistique (DED/MCI, ICASEES) - Enquête des ménages - Rapport des organisations professionnelles 	Le Gouvernement parvient à mettre en place un environnement incitatif pour l'entreprenariat et l'investissement agricole
Objectif immédiat			
Le système SPS national est capable d'appuyer/accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 demandes d'accès aux marchés des produits agricoles sont en cours de négociation; - Les questions SPS sont adéquatement prises en compte dans les projets/programmes soutenant les filières agricoles d'exportations élaborés pendant les deux premières années de vie du projet; - 90% des structures d'appui aux exportateurs sont capables d'identifier correctement l'interlocuteur institutionnel ayant autorité sur les questions SPS pour un produit donné 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du Ministère de l'Agriculture et des agences spécialisées dans les domaines sanitaire et phytosanitaire - Documents de projets, d'accords de partenariats ou d'investissement dans le secteur agricole - Enquête auprès des bailleurs et des structures d'appui et des organisations faîtières 	Les projets visant l'organisation des filières agricoles parviennent à leurs objectifs en matière de structuration des filières et d'identification des marchés de destination
Résultats attendus			
1. Les capacités institutionnelles sous-sectorielles (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux, santé animale et	- Rapport de diagnostic pour chacun des sous-secteurs contenant des recommandations détaillées remis à	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi/évaluation - Site Web du projet 	Le Gouvernement met à disposition des experts internationaux toute

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
infrastructures d'analyse) (CNCA, ONPV, S/OIE) sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous-secteurs en question	l'institution compétente		l'information, la documentation et le personnel nécessaires pour effectuer les diagnostics
2. Des plans d'action opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous-sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours	Trois plans opérationnels élaborés et adoptés dans les délais	- Rapports de suivi/évaluation - Site Web du projet	Le Gouvernement s'engage à mettre à disposition l'information et le personnel nécessaires
3. Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées	Tous les intervenants (secteur public, opérateurs privés, bailleurs) sont tenus informés de l'évolution de la stratégie nationale SPS et sont favorables à son élaboration	Rapport d'enquête auprès des intervenants à deux moments clé du projet (jalons à définir par le comité de pilotage avant le démarrage)	La situation politique reste stable sur la période du projet sans remaniements majeurs au niveau décisionnel
4. Une stratégie nationale pour la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des parties prenantes publiques et privées	Document de Stratégie Nationale SPS entérinée par le Gouvernement	- Rapports de suivi/évaluation - Site Web du projet	Le Coordonnateur du projet assume pleinement le rôle clé qui lui incombe pour susciter l'engagement au plus haut niveau Gouvernemental
Activités			
Résultat 1: Les capacités institutionnelles sous-sectorielles sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés			
1.1. Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP)	ECP réalisée	- Rapport d'ECP - Rapports de suivi/évaluation	Il existe suffisamment de documents et de "mémoire institutionnelle" pour pouvoir conduire l'ECP
1.2. Evaluation du dispositif institutionnel de sécurité sanitaire des aliments en utilisant l'outil FAO et en tenant compte des études de terrain réalisées précédemment	Etude réalisée	- Rapport d'Etude - Rapports de suivi/évaluation	Engagement des autorités travaillant dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments
1.3. Validation et évaluation quantitative des besoins et des priorités identifiés dans le	Analyse réalisée	- Rapport d'Etude	Engagement et participation des parties prenantes des

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
rapport d'évaluation des Performances des Services Vétérinaires (PVS) de l'OIE (Analyse des écarts)		- Rapports de suivi/évaluation	services vétérinaires
1.4. Diagnostic détaillé des infrastructures d'analyse en se basant sur l'identification préalable des besoins d'analyse des filières porteuses	Etude réalisée	- Rapport d'Etude - Rapports de suivi/évaluation	Le niveau d'organisation des filières porteuses est suffisant pour déterminer les analyses de base nécessaires
Résultat 2: Plans d'action opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sont adoptés et les priorités sont établies			
2.1. Ateliers de travail sous-sectoriels afin de restituer les résultats des diagnostics et les recommandations des experts et d'élaborer et d'adopter des plans d'action opérationnels pour chaque secteur	2 ateliers par sous-secteur (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux, santé animale) et 1 atelier de restitution du diagnostic des infrastructures d'analyse	- Rapports des ateliers - Rapports de suivi/évaluation	Les intervenants clés (secteurs public et privé) s'investissent dans la déclinaison des diagnostics en plans d'action et font preuve de pragmatisme et de désintéressement dans l'établissement des priorités
2.2 Elaboration des plans d'action sous-sectoriels en s'assurant de leur adoption au sein de chacun des sous-secteurs	Au moins 3 actions prioritaires à court-terme sont intégrées dans les plans de travail annuels des structures compétentes et les ressources nécessaires leur sont allouées	- Programmes de travail annuels des structures compétentes - Rapports de suivi/évaluation	Disponibilité d'experts alliant connaissances techniques et leadership pour faciliter le processus
Résultat 3: Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS sont favorisées			
3.1. Actions de sensibilisation à l'adresse du grand public, des opérateurs économiques, des associations et autres organisations professionnelles: <ul style="list-style-type: none">• Campagne médiatique (sketchs télé et radio) sur l'importance des questions SPS dans l'accès au marché adressés aux agriculteurs;	Au moins 50% des agriculteurs, opérateurs économiques et autres organisations répondent correctement (> 70% de réponses correctes) à un questionnaire sur les thèmes des campagnes de sensibilisation	- Rapports des enquêtes réalisées auprès des groupes cibles (1 mois, puis 6 mois après la fin de chaque campagne)	- Engagement des médias - Les groupes visés ont un minimum de capacité à absorber les formations

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation de terrain (groupes de discussion, dépliants, jeux de rôles, etc.); et • Ateliers thématiques pour les associations des producteurs, de consommateurs et autres structures d'appui 			
<p>3.2. Sessions de formation adressées aux cadres afin de les sensibiliser à leur rôle d'appui aux opérateurs économiques en matière de mise en œuvre des exigences SPS en vue de l'exportation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'Accord SPS et les trois sœurs et sur les systèmes d'information SPS; et • Formation sur les procédures de négociation d'accès aux marchés avec simulations de cas réels 	<p>Au moins 90% des cadres formés répondent correctement (> 80% de réponses correctes) à un questionnaire sur le système SPS</p>	<p>Rapports des enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires 6 mois après la formation</p>	<p>Les marchés de destinations pour des produits à risque SPS sont identifiés</p>
<p>3.3. Analyse et actualisation des principaux textes législatifs afin de définir clairement les attributions, les mandats et les responsabilités qui incombent à chacune des institutions SPS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des lois organiques et principaux textes portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions composant le système SPS national avec des recommandations d'amendements; • Atelier pour présenter les résultats de l'état des lieux et décider d'un ensemble de cinq textes prioritaires à actualiser (au maximum); 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse juridique contenant des recommandations est soumis aux institutions SPS compétentes; - Cinq projets de textes jugés prioritaires sont validés par les cadres des institutions SPS et soumis à l'adoption 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'atelier technico-juridique - Rapports de suivi/évaluation 	<p>Le processus d'amendement législatif se fait de manière dynamique, pacifique et transparente</p>

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des avant-projets des cinq textes prioritaires (au maximum); et • Atelier pour présenter, amender et valider les cinq textes prioritaires avant de les soumettre à l'adoption 			
<p>3.4. Etablissement d'un cadre de coordination et d'échange de l'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un site web afin de regrouper tous les textes, documents de projets et autre information relevant du domaine SPS; • Identification et analyse des rôles des parties prenantes primaires et secondaires devant intervenir dans le cadre de coordination et de diffusion de l'information; • Collecte des informations (textes, documents, rapports de projets, contacts utiles, documents de formation etc.) et publication sur le site web SPS; • Mise en place d'un modèle/des procédures de diffusion de l'information et de documentation systématique basé sur l'analyse des parties prenantes; et • Atelier de présentation du site web et de validation du modèle de diffusion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de visites du site web augmente constamment au cours de l'année qui suit son lancement; - Le site web contient au moins 500 documents SPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques du site Web 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès internet facilité - Engagement des différentes institutions à maintenir le site web à jour
<p>Résultat 4: Stratégie nationale pour la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays adoptée</p>			
<p>4.1. Synthèse des plans d'action sous-sectoriels dans un plan d'action SPS directeur consolidé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de stratégie adopté 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de presse - Rapports de suivi/évaluation 	<p>Engagement du Gouvernement et allocation</p>

Description	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>accompagné d'orientations stratégiques au regard des objectifs stratégiques nationaux de développement du commerce et de réduction de la pauvreté</p>			<p>d'un budget croissant au secteur</p>
<p>4.2. Trois ateliers nationaux (un au démarrage, un à mi-parcours et un en fin de projet) regroupant les institutions publiques et privées ainsi que les bailleurs de fonds afin de susciter l'adhésion à la stratégie SPS</p>	<p>Nombres des institutions clés présentes aux trois ateliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des ateliers - Rapports de suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité des parties prenantes à s'organiser et créer des mécanismes innovants pour financer les activités SPS - Conditions économiques favorables et incitatives dans le domaine de l'exportation des produits agricoles

APPENDICE 2: Plan de travail¹

Activité	Responsabilité	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Constitution de l'équipe de projet	Unité UMO-CIR												
Atelier de démarrage	Equipe projet												
1. Evaluations sous-sectorielles (sécurité sanitaire des aliments, protection des végétaux, santé animale et infrastructures d'analyse)	Equipe projet en collaboration avec FAO, CIPV, OIE												
2.1. Ateliers de restitution des résultats des diagnostics sous-sectoriels et d'élaboration des plans d'action	Equipe projet												
2.2. Ateliers de restitution/validation des plans d'action sous-sectoriels	Equipe projet												
3.1.1. Campagne de sensibilisation dirigée au grand public	Equipe projet en collaboration avec FAO, OMS												
3.1.2 Campagne de formation et sensibilisation pour les structures d'appui	Equipe projet en collaboration avec FAO, OMS												
Atelier de mi-parcours (présentation, discussion et amendement du projet de stratégie)	Equipe projet												
3.2.1. Formation des formateurs sur l'Accord SPS et trois sœurs	Equipe projet en collaboration avec OMC, FAO, CIPV, OIE												
3.2.2. Formation des cadres en négociation d'accès au marché	Equipe projet												

¹ Le chronogramme proposé est indicatif et peut être soumis à des ajustements suite à la première réunion du comité de pilotage du projet.

Activité	Responsabilité	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
3.3.1. Analyse et actualisation principaux textes organiques	Equipe projet en collaboration avec FAO, OIE												
3.3.2. Atelier restitution des résultats de l'analyse juridique et discussion textes prioritaires	Equipe projet en collaboration avec FAO, OIE												
3.4.1. Création site web	Equipe projet												
3.4.2. Analyse des parties prenantes /modèle de diffusion information	Equipe projet												
3.4.3. Collecte et publication sur site des informations des parties prenantes	Equipe projet												
3.4.4. Atelier de présentation site web	Equipe projet												
4.1 Consolidation des plans d'action sectoriels et élaboration stratégie nationale SPS	Equipe projet en collaboration avec FAO, CIPV, OIE												
4.2 Atelier présentation, discussion et amendement du projet de stratégie	Equipe projet en collaboration avec FAO, CIPV, OIE												
Atelier de validation stratégie	Equipe projet												

APPENDICE 3: Budget détaillé (en dollars EU)

	Coût unitaire	Nombre	Contribution STDF	Contribution Nationale	Total budget
Résultat 1					
Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP)					
Honoraire expert	20.000	1	20.000		20.000
Voyage expert (billets/DSA)	5.000	3	15.000		15.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire 5-6 cadres, etc.)				5.000	5.000
Diagnostic sécurité sanitaire des aliments					
Honoraire expert	20.000	1	20.000		20.000
Voyage expert (billets/DSA)	5.000	3	15.000		15.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire 5-6 cadres, etc.)				5.000	5.000
Analyse des écarts (GAP analysis) de l'OIE					
Honoraire expert	10.000	1	10.000		10.000
Voyage expert (billets/DSA)	5.000	1	5.000		5.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire 5-6 cadres, etc.)				3.000	3.000
Diagnostic des infrastructures d'analyse					
Honoraire expert	20.000	1	20.000		20.000
Voyage expert (billets/DSA)	5.000	3	15.000		15.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire 5-6 cadres, etc.)				5.000	5.000
Résultat 2					
3 ateliers d'élaboration des plans d'action sous-sectoriels: 1,5 à 2 jours, 20-30 personnes par atelier					
Location salle (plénière et salle de travail en groupe)	1.000	3	3.000		3.000
Matériel informatique et de bureau	500	3	1.500		1.500
Frais de secrétariat	500	3	1.500	500	2.000
Frais annexes (communication, pauses, transport, etc.)	1.000	3	3.000	500	3.500
4 ateliers de restitution/validation plans d'action sous-sectoriels: 1 jour, 40 personnes par atelier					
Location salle (plénière et salle de travail en groupe)	1.000	4	4.000		4.000
Matériel informatique et de bureau	500	4	2.000		2.000
Frais de secrétariat	500	4	2.000	500	2.500
Frais annexes (communication, pauses, transport, etc.)	1.000	4	4.000	500	4.500

	Coût unitaire	Nombre	Contribution STDF	Contribution Nationale	Total budget
Résultat 3					
Sensibilisation adressée grand public en 3 phases					
Réalisation et diffusion spots radio et télé	5.000	3	15.000		15.000
Compagne de sensibilisation terrain (contrat ONG, acteurs, matériel, déplacement)	50.000	1	50.000	2.000	52.000
Formation pour les structures d'appui (10 ateliers thématiques, 1 jour, 20-30 personnes) en 3 phases					
Ateliers thématiques (location salles, matériel informatique et de bureau, rafraichissements, etc.)	3.000	10	30.000		30.000
Animateurs et appui administratif temporaire	1.000	10	10.000	3.000	13.000
Contrat local pour élaboration matériel didactique	10.000	1	10.000		10.000
Expert international en communication pour conseil sur campagne de sensibilisation: 1 mission et conseil à distance	15.000	1	15.000		15.000
Voyage expert communication (billet et DSA)	5.000	1	5.000		5.000
Séances de consultation sur contenu formation (salle de réunion, documents, salaire cadres, etc.)				5.000	5.000
Formation des formateurs SPS et trois sœurs (1 atelier, 4 jours, 20-30 personnes)					
Location salles (plénière et travail de groupe)	2.000	1	2.000		2.000
Matériel informatique et de bureau	1.000	1	1.000		1.000
Frais de secrétariat	500	1	500		500
Frais annexes (reproduction, internet, pauses, transport, etc.)	1.000	1	1.000		1.000
Voyage experts internationaux SPS et 3 sœurs (billets/DSA)	5.000	4	20.000		20.000
Formation des cadres en négociation d'accès au marché (2 ateliers, 2 jours, 10 personnes chacun)					
Location salle	1.000	2	2.000		2.000
Matériel informatique et de bureau	1.000	2	2.000		2.000
Frais de secrétariat	500	2	1.000		1.000
Frais annexes (reproduction, internet, pauses, transport, etc.)	1.000	2	2.000		2.000
Elaboration matériel de formation	5.000	1	5.000		5.000
Honoraires facilitateurs	2.000	1	2.000		2.000
Voyage facilitateurs	4.000	1	4.000		4.000

	Coût unitaire	Nombre	Contribution STDF	Contribution Nationale	Total budget
Analyse et actualisation des principaux textes organiques					
Honoraire juriste international (2 missions de 2 semaines et 1 semaine, respectivement et 2 semaines de travail à domicile)	20.000	1	20.000		20.000
Honoraire juriste national	10.000	1	10.000		10.000
Frais de voyage (billet et DSA juriste international, 2 missions)	10.000	1	10.000		10.000
Frais de déplacement à l'intérieur du pays				5.000	5.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire 10 cadres, etc.)				5.000	5.000
Atelier de restitution des résultats de l'analyse juridique et discussion textes prioritaires (4-5 jours, 30 personnes): location salle, matériel, frais annexes	6.000	1	6.000		6.000
Atelier présentation et validation des projets de textes (3 jours, 30 personnes): location salle, matériel, frais annexes	5.000	1	5.000		5.000
Etablissement d'un cadre de coordination et d'échange d'information SPS					
Création du site web	5.000	1	5.000		5.000
Webmaster				10.000	10.000
1 consultant national / collecte documents	500	12	6.000		6.000
1 expert international pour analyse des parties prenantes /modèle de diffusion information (1 mission de 2 semaines)	10.000	1	10.000		10.000
Voyage expert international (billet/DSA)	5.000	1	5.000		5.000
Atelier présentation site web/modèle de diffusion (1 jour, 25 personnes): location salle, matériel, frais annexes	5.000	1	5.000		5.000
Equipement informatique pour site web (serveur, ordinateur, imprimante)	5.000	1	5.000		5.000
Résultat 4					
Elaboration et validation stratégie nationale					
Expert international SPS pour consolidation des plans d'actions sectoriels et élaboration de la stratégie nationale (1 mission de 2 semaines et 1 mission de 1 semaine, plus 2 semaines de travail)	20.000	1	20.000		20.000

	Coût unitaire	Nombre	Contribution STDF	Contribution Nationale	Total budget
Voyage expert SPS (2 séjours)	10.000	1	10.000		10.000
Séances de travail en petit comité (salle de réunion, documents, salaire des cadres, etc.)				5.000	5.000
3 ateliers, démarrage, mi-parcours et restitution de la stratégie nationale (1 jour, 100 personnes)					
Location salles (plénière et salles de travail en groupe)	2.000	3	6.000		6.000
Matériel informatique et de bureau	1.000	3	3.000		3.000
Frais de secrétariat	1.000	3	3.000		3.000
Frais annexes (communication, pauses, transport, reproduction, etc.)	2.000	3	6.000		6.000
Gestion, appui technique et coordination de projet					
Coordinateur national	800	36	28.800		28.800
Coordinateur technique	800	36	28.800		28.800
Réunions comité de pilotage (salle de réunion, salaires cadres, frais annexes)	1.000	6	6.000		6.000
Déplacements intérieurs	1.000	6	6.000		6.000
Assistant administratif (indemnités)	400	36	14.400		14.400
Location locaux projet				7.200	7.200
Véhicule				5.000	5.000
Chauffeur (indemnités)	400	36	14.400		14.400
Matériel et équipement de bureau	200	36	7.200		7.200
Enquêtes suivi-évaluation	200	36	7.200		7.200
Frais généraux de fonctionnement (téléphone, comptabilité projet, carburant, internet, électricité, entretien véhicule et bureau etc.)	100	36	3.600		3.600
Sous-Total activités			569.900	67.200	637.100
Imprévus (5%)			28.495		
Total activités			598.395	67.200	665.595

APPENDICE 4: Lettres de soutien

APPENDICE 5: Lettre d'acceptation de mise en œuvre

APPENDICE 6: Termes de référence des principaux membres du personnel participant à la mise en œuvre du projet

1. Le coordonnateur national

Le coordonnateur national assure la mise en œuvre des toutes les activités du projet, en collaboration avec la représentation du PNUD. A ce titre :

- Il représente l'organisation requérante (Ministère du Commerce et de l'Industrie), à qui il rend compte;
- Il assure la liaison entre le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, le Ministère de la Santé Publique, Ministère des Eaux et Forêts, l'UMO-CIR, la représentation du PNUD et la représentation de la FAO;
- Il assure la programmation, la préparation et la mise en œuvre des activités en veillant à leur cohérence;
- Il prépare les réunions du Comité de Gestion en assure le Secrétariat de ce Comité;
- Il participe à la sélection des consultants ainsi que des cadres qui bénéficieront des formations et assure la préparation des mandats des différents consultants en collaboration avec les agences techniques;
- Il mobilise et anime les différents acteurs du projet et veille à la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de la stratégie nationale SPS;
- Il veille à la mobilisation de la contrepartie de l'Etat dans la mise en œuvre du projet;
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi et évaluation du projet;
- Il produit les rapports d'activités du projet en collaboration avec les consultants (nationaux et internationaux);

2. Le coordonnateur technique

Un spécialiste doté d'expérience conséquente dans le domaine de la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que du commerce sera recruté pour coordonner la préparation et la mise en œuvre des activités techniques prévues par le projet en veillant à leur cohérence avec ses objectifs. Il sera chargé entre autre de:

- Assister techniquement le coordonnateur national dans l'organisation des ateliers prévus dans le cadre du projet et lui fournir un appui technique pour la mise en œuvre générale du projet;
- Coordonner la mise en œuvre des activités techniques du projet;
- Appuyer les consultants nationaux et internationaux dans l'élaboration des plans d'action et de la stratégie nationale;
- Participer à l'élaboration des supports techniques de formation;
- Participer à l'encadrement technique rapproché des consultants nationaux;
- Assure la préparation des missions de terrain des consultants et les assister dans la mise en œuvre de leurs activités;
- Coordonner la sélection des personnes ressources mobilisées pour l'animation des ateliers de formation et de sensibilisation;
- Participer à l'animation des ateliers organisés par le projet;
- Centraliser, traiter et archiver les données issues des différentes activités du projet;
- Assister le coordonnateur du projet dans l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation du projet;
- Préparer les rapports d'activités du projet.

3. *Autres intervenants*

Les mandats des autres intervenants du projet devront être préparés par la coordination du projet pendant la phase de mise en route des activités, puis validée lors de la première réunion de démarrage du Comité de Pilotage.
